

La nature en ville, un nouvel enjeu démocratique

RÉSUMÉ > « *Penser la ville avec la nature et la nature en ville* », dans une relation durable et solidaire. Il s'en va de l'équilibre de tous ceux qui la peuplent, faune, flore et surtout humains. Rechercher un meilleur accord de la ville avec son milieu naturel, prenant en compte l'eau, la biodiversité, par une réelle maîtrise publique de l'urbanisme tel est le pari rennais que commentent ici Eric Tocquer, directeur du Pôle étude de Rennes Métropole, et le vice-président délégué aux formes urbaines, Jean-Yves Chapuis.



TEXTE > **CHRISTINE BARBEDET**

« La question de la nature n'est pas une donnée nouvelle à Rennes. Au cours des années quatre-vingt à quatre-vingt-dix, l'urbanisation des quartiers de Patton, des Longs-Champs, de la Poterie... s'est glissée dans le parcellaire agricole et bocager préexistant. À la différence des quartiers du Blossne, de Maurepas, de Villejean où seuls certains chemins ont été conservés et où les traces bocagères sont quasi inexistantes », explique Éric Tocquer, directeur du pôle Études et Programmation de Rennes Métropole. L'urbanisation des années soixante faisait *tabula rasa* du patrimoine naturel : les espaces verts étaient conçus en même temps que les grands ensembles, plantés avec des essences de qualités diverses.

L'eau au cœur de la ville-nature

« L'évolution de cette dernière décennie est marquée par la prise en compte du cycle de l'eau dans l'aménagement paysager. La notion de trame verte et bleue s'est progressivement renforcée avec la problématique de la gestion de l'eau », constate Éric Tocquer. Citons la création des noues paysagères, des roselières, des bassins tam-

CHRISTINE BARBEDET est journaliste indépendante et membre du comité de rédaction de *Place Publique*



photo C. Barbedet

Éric Tocquer, directeur du Pôle étude de Rennes Métropole, dans le parc paysager central de l'avenue Henri-Fréville.





photo R. Volante



Jean-Yves Chapuis, vice-président de Rennes Métropole délégué aux formes urbaine : « La ville-archipel n'est pas un concept figé. »

La ville s'appuiera désormais sur « les atouts naturels existants et la mise en valeur des sites remarquables »

pons aménagés, plantés et intégrés dans les espaces publics ayant vocation à drainer le ruissellement des eaux pluviales. Ce principe a été esquissé dans le quartier de Beau-regard « avec son parc comme épine dorsale, son réseau de chemins creux et de chambres vertes », puis développé à la Courrouze et renforcé aujourd'hui dans la conception de ViaSilva 2040, à une plus grande échelle et de façon plus aboutie. « C'est une éco-cité bâtie sur une grande diversité de larges corridors verts avec de nouvelles dimensions prises en compte dans cette ville-nature : l'économie de la ressource en eau, le retraitement des eaux grises, mais aussi la prise en compte des évolutions climatiques par le rôle régulateur de la trame verte et une moindre imperméabilisation des sols ».

L'exemple pionnier des Longs-Champs

À ce titre, l'aménagement de la Zac des Longs-Champs au début des années quatre-vingt, est emblématique d'un tournant pris dans la façon de penser la ville. *Exit* l'urbanisation par les grands ensembles ou le tout pavillonnaire, la conception urbaine fondée sur de petites unités de voisinage au cœur d'une première trame verte et bleue s'impose. Cette approche nouvelle intéressait Jean-Yves Chapuis, avant même qu'il ne devint adjoint à l'urbanisme de Rennes. « À l'époque, je travaillais sur ce projet à la Semaeb (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) avec Claude Lebourhis, chargé d'opération, et Jean Le Berre, architecte urbaniste. » En pionnier, ce dernier inscrit cette opération urbaine dans sa géographie. Les bassins de retenue créés en réponse aux problèmes techniques de traitement des eaux pluviales se transformaient en plans d'eau bordés de chemins verts structurants pour le quartier, appréciés des habitants.

1991 : « la trame verte et bleue »

C'est en 1989 que Jean-Yves Chapuis, devenu adjoint à l'urbanisme de la Ville, propose de mettre en œuvre un projet urbain. Il est adopté par la municipalité en 1991. « Ce qui m'avait frappé à mon arrivée, était le grand nombre d'opérations urbaines en cours qui imposait une mise en cohérence », explique-t-il. « La priorité de l'époque était de loger tout le monde et le reste, mais je défendais aussi le plaisir de la ville. Nous avons développé deux idées : ce qui était de l'ordre de la perma-

La Mabilais, depuis les années quatre-vingt-dix, une friche industrielle devenue parc urbain (photo C. Barbedet).



nence et ce qui était de l'ordre du mouvement.»

Ce nouveau projet urbain ancre la ville dans sa géographie et son milieu naturel et intègre la notion de « trame verte et trame bleue » dans la démarche urbaine. Pour « assurer les fonctions multiples nécessaires au développement de la ville », celle-ci s'appuie désormais sur « les atouts naturels existants et la mise en valeur des sites remarquables ». De grands axes de structuration sont proposés, en particulier la reconquête des berges de la Vilaine.

Reconquête des berges de la Vilaine

« Les stratégies du projet urbain, en développant les questions environnementales faisait de la Vilaine un axe

central », explique Jean-Yves Chapuis. Dans ce contexte, la démarche du nouveau projet urbain permet une re-définition de la Zac de la Mabilais et du Mail, créée en 1990. « La Vilaine n'était plus pensée comme un mur séparant les deux rives, mais bien au cœur d'une seule et même opération. » De plus, pour l'élu, si la qualité de l'architecture, patrimoine de demain, est une question centrale dans la démarche urbaine, la qualité des espaces publics ne l'est pas moins. « Je souhaitais que la conception et la réalisation des espaces publics sur le thème de la nature dans la ville soient intégrées dans les Zac, zones d'aménagement concertées, avec les besoins en financement qui suivent ».

La nouvelle maîtrise d'ouvrage de la Zac de la Mabilais et du Mail, devenue une seule et même opération, est confiée au paysagiste Alexandre Chemetoff. Au cœur du réaménagement de cette friche industrielle, l'ouverture d'un parc urbain et le « droit d'ingérence » dans l'aménagement des espaces privés contribuent à la qualité du cadre de vie. L'élu retient une réflexion faite par Alexandre Chemetoff: « Les opérations urbaines interrogent le projet urbain et le projet urbain interroge les opérations en cours ».

Une démarche évolutive

Dans cette démarche urbaine innovante, « le concepteur devient le maître d'œuvre des espaces qu'il a conçus ». Ce choix prospectif est loin de faire l'unanimité et suscite, à l'époque, des débats difficiles, avec les responsables du Service des Jardins. Une avancée pour l'élu qui s'inquiète, aujourd'hui, de la remise en cause possible de ce principe qu'il considère comme essentiel. « Cela ne réduit en rien le rôle des services, mais ils doivent se mettre en position de maître d'ouvrage. »

Le projet urbain, en affirmant l'importance du faisceau de la Vilaine et de l'Ille, comme « corridor nature traversant », permet la reconquête des berges rendues à des usages collectifs et des déplacements doux. Citons un autre exemple: la requalification de la Vilaine et de ses confluences dans le quartier Alphonse-Guérin, puis demain de Baud-Chardonnet. Le projet urbain n'est pas pensé comme un document d'urbanisme figé, mais évolutif en fonction de l'évolution des usages pour habiter la ville. « Aujourd'hui par exemple, le travail mené sur le secteur sud-ouest de Rennes-Métropole démontre bien que cette démarche est évolutive. »

Alphonse-Guérin, un exemple « de berges rendues à des usages collectifs et des déplacements doux »



photo C. Barbedet

« Les faisceaux verts »

Un autre grand axe de structuration de la trame verte s'inscrit dans le projet urbain: la valorisation « des faisceaux verts » permettant de « faire pénétrer la nature à l'intérieur même de la ville et d'en faciliter l'accès à partir du tissu urbain existant ». Citons dans ce cadre, l'état des lieux mené sur les Prairies Saint-Martin, au début des années quatre-vingt-dix. « Dans les cartons, il y avait un projet de contournement autoroutier qui passait par les Prairies Saint-Martin et reliait le centre de Rennes à la rocade, en libérant l'avenue Patton et la rue d'Antrain pour les bus. Un projet essentiel défendu par Christian Benoist, élu en charge des transports de l'époque », explique Jean-Yves Chapuis. « Dominique Brard, devenu architecte-conseil de la Ville, mandaté pour étudier l'insertion de cette voirie, a mené un remarquable travail d'inventaire sur la faune et la flore. Il a trouvé les arguments

Des berges rendues à des usages collectifs et des déplacements doux.





À la Courrouze, dit Eric Tocquer, « l'urbanisme part de la trame paysagère »



photo C. Barbedet

pertinents pour reconsidérer sa réalisation, en prouvant que les Prairies Saint-Martin avaient un intérêt, même modeste, au niveau morphologique ».

Et Jean-Yves Chapuis de souligner : « Je reconnais l'ouverture de mon collègue adjoint aux transports qui accepta cette évolution ». La trame verte et bleue du projet urbain fait désormais partie intégrante du débat sur la ville. Les Prairies Saint-Martin s'imposent comme un site majeur en centre-ville. Depuis, ce secteur a fait l'objet d'une étude pour un réaménagement à venir : la création d'un nouveau paysage qui intégrera les zones humides existantes.

« Intégrer la nature permet de densifier »

Autre exemple de « faisceau vert » valorisé par le projet urbain : l'aménagement, au nord-ouest de la ville, de la Zac de Beaugard créée en 1993. La conception de la trame urbaine prend appui sur le maillage bocager existant,

valorisé et restauré, et s'articule autour d'un parc paysager de 12 ha conçu par l'agence HYL. Cette urbanisation se ramifie d'îlots en îlots paysagers grâce au dialogue constant entre les architectes et paysagistes des opérations et les concepteurs de la Zac, Loïc Josse et Jacqueline Osty, souligne l'élu.

« Aujourd'hui, sur La Courrouze ou ViaSilva par exemple, nous partons de la trame paysagère, nous intégrons les modes de déplacement doux, comme le métro, et la voirie si c'est nécessaire », précise Jean-Yves Chapuis. « Intégrer la nature dans la ville permet de densifier, car nous libérons du paysage qui permettra de créer, à travers de macro-îlots, des formes urbaines que nous n'aurions pas osé faire, il y a quelques années ». Citons le nouveau parti architectural expérimenté sur La Courrouze diversifiant la morphologie urbaine au cœur de « bois habités ». Et Jean-Yves Chapuis de constater le changement de perception de la ville depuis la prise en compte du thème de la nature dans les projets urbains.

La mise en réseau des espaces-nature

« La question de la nature en ville est bien la mise en réseau d'aménagements d'espaces verts ou non ou de boisements, avec une prise en compte globale à l'échelle de la ville, qui se réalise progressivement à la manière d'un puzzle favorable à la diversité des écosystèmes. Cette mise en cohérence des espaces verts, des cours d'eau ou parfois de simples ruissellements qui traversent la ville, l'irriguent, la composent et constituent du lien, est un axe d'aménagement majeur », confirme Éric Tocquer.

« La notion de parc d'autrefois, circonscrit et contemplatif, a atteint ses limites. L'enjeu est bien de mettre en relation ces espaces naturels de qualité pour tous les milieux vivants, sans en exclure les usagers ». C'est par exemple, dans le quartier du Blossne, le projet du « parc en réseau », un liaisonnement des espaces publics avec le parc des Hautes-Ourmes.

C'est encore la réflexion menée pour la préservation de la Croix-Verte sur le campus de Beaulieu, à proximité des Longs-Champs. Chacun des projets contribue à la constitution dans la ville de corridors verts, véritable structure écologique qui assure une continuité propice aux équilibres floristiques et faunistiques. « Il est intéressant de noter qu'il sont aujourd'hui, outre la Vilaine et le canal d'Ille-et-Rance, aussi constitués par de grandes emprises

La notion de parc d'autrefois, circonscrit et contemplatif, a atteint ses limites.

réservées à l'origine pour des infrastructures de voirie, au cours des années soixante, transformées depuis en espaces paysagers. Ces grandes coulées vertes rayonnent vers le centre de la ville et participent aujourd'hui de cette conception de ville nature ».

Tel est le cas pour la pénétrante au nord de Rennes, entre la rocade et les Prairies Saint-Martin, coulée verte qui irrigue aujourd'hui le quartier de Patton jusqu'au cœur de la ville. « On peut aussi citer la réserve foncière, avenue Henri-Fréville, transformée en parc paysager central. De la même façon, à la Courrouze, l'emprise du boulevard urbain trouve pour partie son sens en structuration verte ». Et Éric Tocquer de souligner : « Il n'y a que la maîtrise publique de l'urbanisme qui permet d'introduire ces dimensions et ces échelles d'aménagement, lesquelles ne peuvent se réaliser que très progressivement dans le temps ». Des décennies de mise en œuvre qui, pour les habitants, sont parfois difficiles à appréhender. Citons ViaSilva à l'horizon 2040 ! « Nous ne sommes pas dans la logique de remplir les « vides », mais bien de nous appuyer sur la géographie du site et de faire des trames vertes, la structure de la ville de demain, support d'usages multiples ».

L'imbrication ville-campagne

Par ailleurs, il serait inconcevable d'évoquer la dimension de la nature en ville sans mentionner l'imbrication ou les interrelations des fonctions urbaines avec les milieux naturels ou agricoles. « Ce qui pose clairement la question de la limite franche de l'urbanisation au sein de l'agglomération rennaise », explique Éric Tocquer. Cette organisation spatiale est confortée par le schéma de cohérence territoriale, le SCoT, approuvé en 2007. Ce dernier entérine la préservation de « ceintures vertes » composées d'espaces agricoles, prônant l'équilibre ville et campagne.

En effet, le Pays de Rennes perd, pour la seule urbanisation, l'équivalent d'environ 200 ha de surface agricole par an. « En abordant la question de la non-consommation des espaces agricoles, se pose la question de l'étalement urbain. Celui-ci sous-tend la reconstruction de la ville sur elle-même, ce qu'on appelle le renouvellement urbain, pour répondre à la demande de logements », commente Éric Tocquer. En clair : la densification des centres-bourgs et des tissus urbains limite le mitage de nos campagnes ! Pas toujours simple à faire

comprendre aux administrés qui, en limite des artères principales, voient « pousser » des collectifs en lieu et place des maisons qui les bordaient.

« La campagne et la ruralité appartiennent au débat de la ville. Il n'y a pas d'un côté le plein et le vide. Il n'y a pas de dichotomie entre les deux », commente Jean-Yves Chapuis, aujourd'hui vice-président de Rennes Métropole, chargé des formes urbaines. « Nous constatons que la ville n'est pas figée, que la biodiversité se crée et a toujours été travaillée par la main de l'homme, et que la ville est multiple. En effet, selon l'évolution de la vie, l'âge, les conditions sociales et familiales... on peut avoir envie d'habiter le centre-ville, les faubourgs, des communes, dans la ruralité, etc. Il faut pouvoir choisir. » Rennes affirme l'élu est devenue une grande agglomération. « Lorsque nous avons imaginé la ceinture verte de Rennes, en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même, nous avons surtout empêché les phénomènes de banlieue ».

« La ceinture verte » dépassée ?

Mais aujourd'hui, l'élu considère que cette ceinture verte n'est plus adaptable ni adaptée à l'évolution de la ville. « Nous constatons que nous avons établi un cordon sanitaire autour de la ville qui est en fait un discours anti-ville. Il nous faut penser la ville différemment. » La ceinture verte est la composante d'un maillage qui assure une continuité urbaine et s'articule autour des axes structurants, dont la Vilaine comme axe central. On parle désormais de ville-archipel au développement multipolaire. L'élu défend un principe qui lui tient à cœur : « Un couloir se dessine entre la forêt de Rennes, ViaSilva, le centre de Rennes, Euro-Rennes, en longeant la Vilaine vers le sud-ouest, dans les secteurs de Saint-Jacques, Bruz... avec les deux lignes du Val qui dessinent le cœur de la métropole ».

Cet axe s'inscrit dans la continuité de la démarche urbaine et renforce la notion de la ville-archipel, par la mise en réseau des secteurs urbains, des espaces naturels ou agricoles. « C'est le débat que je souhaite porter pour bien montrer que la notion de ville-archipel n'est pas un concept figé », confie Jean-Yves Chapuis. Un débat à l'échelle intercommunale où, par exemple, l'aménagement concerté de la vallée de la Vilaine est devenu un enjeu stratégique.

Nous appuyer sur la géographie du site et de faire des trames vertes, la structure de la ville de demain.

La campagne et la ruralité appartiennent au débat de la ville





Le quartier de Beaugard, « son parc en épine dorsale, son réseau de chemins creux et de chambres vertes »

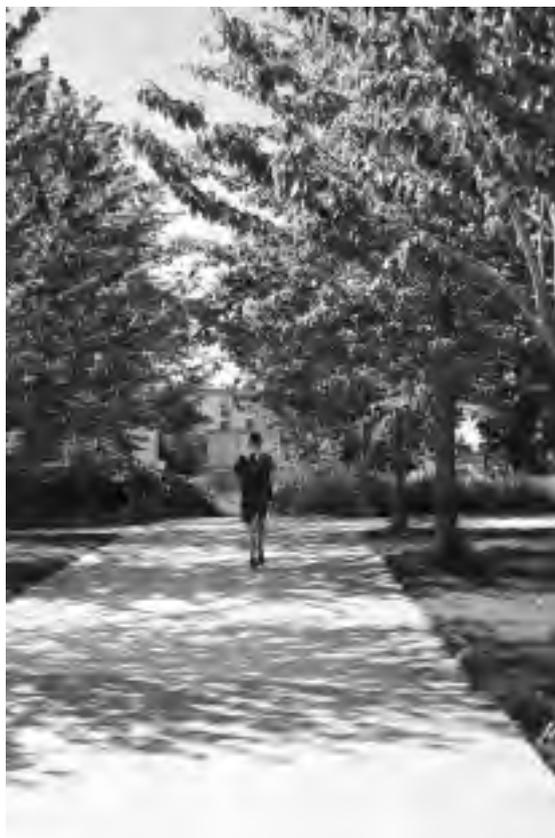


photo C. Barbedet

Un projet fort autour de l'eau

« C'est à l'extérieur de la ville que nous pouvons développer un projet fort autour de l'eau », constate l'élu. « Les communes de Rennes, Saint-Jacques, Bruz, Chavagne, Le Rheu, Laillé sont traversées par cette voie fluviale qui participe de la liaison Manche-Océan et s'articule avec le canal de Nantes à Brest, accessible sur les voies vertes par les modes doux », confirme Éric Tocquer. « L'enjeu est de travailler sur l'épaisseur de ces espaces, en organisant des boucles de proximité au niveau des différents pôles urbains, en intégrant ces déplacements durables, en inventant et diversifiant les usages ». Cette mise en synergie reste à développer par des aménagements paysagers qui concourent à une unité d'ensemble. « La Vilaine aval est aujourd'hui un paysage de gravières ou de sablières qui émane d'exploitations économiques dont certaines se poursuivent et comme tel,

On ne parle plus de « ceinture verte », mais de corridors verts.

peut encore être valorisé en termes de milieux naturels. C'est par la ré-intervention humaine que nous contribuerons à la fois à enrichir la biodiversité et à accueillir les usages de loisirs nécessaires aux métropolitains ».

Un changement d'échelle métropolitaine

La réflexion menée actuellement sur la vallée de la Vilaine peut se décliner sur d'autres territoires de la métropole rennaise. « Ainsi les approches d'axes verts, parcs en réseau, aménagements du type Prairies Saint-Martin ou parc de Beaugard... qui ont donné sens à l'aménagement urbain peuvent se développer également sur l'agglomération rennaise par un simple changement d'échelle, en s'appuyant sur la géographie et l'histoire des lieux, en mettant par exemple en valeur tous les fonds de vallée et souvent leurs cours d'eau. Cela permettrait de penser plus encore la ville avec la nature et la nature dans la ville », souligne Éric Tocquer.

Tout l'enjeu est de savoir comment construire ce changement d'échelle et ce maillage, avec des réflexions qui s'inscrivent nécessairement dans la durée. « Ainsi, la notion de ville-centre a évolué dans le dernier SCoT avec la notion de cœur de métropole : Saint-Jacques-de-la-Lande, Cesson-Sévigné, Chantepie et Saint-Grégoire s'inscrivent pleinement dans la continuité de la ville-centre et participent de cette centralité au-delà de la rocade ».

De la « ceinture » au « corridor vert »

Glissement de langage, on ne parle plus de « ceinture verte », mais de corridors verts : des espaces agricoles, des espaces verts de qualité, des espaces nature, des fonds de vallées, des zones humides, des landes et des bois qui constituent un patrimoine naturel à valoriser et restaurer. « Dans ce contexte, nous devons réfléchir à leur mise en cohérence, en pensant la ville-archipel dans sa globalité, avec ses complémentarités entre ses pôles urbains et réseaux de communes, ses pôles d'emploi, pôles de loisir... qui se greffent sur les trames vertes et bleues. Un véritable plan nature. » En plus de la vallée de la Vilaine, de nouveaux enjeux se dessinent dans les différents secteurs de l'agglomération. Citons la vallée du Meu et la vallée de la Seiche, au sud. Au nord-est, ViaSilva et ses liens avec la forêt de Rennes et la vallée de la Vilaine par Tizé. Citons au nord, le canal d'Ille-et-Rance et au sud-est, la place du bois de Sœuvres qui reste à inventer.



Un nouveau vivre ensemble

Cette organisation globale du territoire trouve pleinement son articulation dans les nouveaux schémas régionaux de cohérence écologique issus du Grenelle de l'Environnement. « Penser la mise en réseau et la mixité des usages en vue d'améliorer le cadre de vie et le lien social est au cœur des préoccupations d'aménagement. Il ne s'agit plus d'opposer ville et nature, mais aussi de veiller aux équilibres entre la ville dense et la campagne proche », réaffirme Éric Tocquer. « Chacun doit pouvoir habiter où il le souhaite dans la ville-archipel. Nous travaillons aujourd'hui sur le projet métropolitain avec

cette idée que la ville n'est pas figée mais multiple. Ce n'est pas la ville qui est durable, mais les relations entre les hommes et femmes », souligne Jean-Yves Chapuis.

Dans un environnement de qualité, la valorisation et la restauration de la nature est un véritable enjeu démocratique. Une évolution urbaine autant qu'une révolution écologique dans la manière d'être, de faire société et de vivre ensemble la ville dans une relation de proximité avec la nature. « Le paradis » pour les citadins « ici et maintenant », conclut Jean-Yves Chapuis.



